



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2025-SGAD/BE-104 en date du 21 mai 2025 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique complémentaire préalable à la délivrance de deux permis de construire nécessaires à la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol associé à une activité agricole déposés par la SAS CAS DE LA PLAINE, projet situé sur la commune de Mignaloux-Beauvoir au lieu-dit « La Plaine » sur deux secteurs Ouest et Est.

Le dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact actualisée déposé, avec le registre, en mairie de Mignaloux-Beauvoir, seront mis à la disposition du public **pendant 16 jours consécutifs du mercredi 25 juin 2025 (9h) au jeudi 10 juillet 2025 (17h) inclus** et consultables aux horaires habituels d'ouverture de la mairie de Mignaloux-Beauvoir.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, Madame Marie-Hélène AUDEBERT, en mairie de Mignaloux-Beauvoir. Le commissaire-enquêteur siègera à la mairie de Mignaloux-Beauvoir les :

- mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h
- jeudi 3 juillet 2025 de 14h à 17h
- jeudi 10 juillet 2025 de 14h à 17h

En cas d'impossibilité majeure de Mme AUDEBERT, le commissaire enquêteur suppléant désigné, Mr Pierre DOLLÉ, poursuivra l'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de Mignaloux-Beauvoir, siège de l'enquête, 268 route de la gare - 86550 Mignaloux-Beauvoir, ainsi que sur l'adresse électronique suivante : [pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr).

Les dossiers et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<https://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « Actions de l'État – Environnement, risques naturels et technologiques – Enquête publique – Centrale photovoltaïque ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13h30 à 16h) sur un poste informatique.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera du délai de quinze jours pour rédiger un rapport complémentaire joint au rapport principal communiqué au public à l'issue de la première enquête et faire connaître ses conclusions motivées qui seront déposées en mairie de Mignaloux-Beauvoir et à la préfecture de la Vienne (Secrétariat Général aux Affaires Départementales – Bureau de l'environnement) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - « Actions de l'État – Environnement, risques naturels et technologiques – Enquête publique – centrale photovoltaïque »). Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées à Monsieur le Préfet (Secrétariat Général aux Affaires Départementales – Bureau de l'environnement).

Les permis de construire nécessaires à la réalisation du parc photovoltaïque au sol seront délivrés par le préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS CAS DE LA PLAINE, A l'attention de Monsieur Pierre BESSAT, Chef de projet photovoltaïque chez Groupe Valeco, Agence de Poitiers – 16 Boulevard du Grand Cerf – 86000 POITIERS, tél : 07.85.10.27.24, mail : [pierrebessat@groupevaleco.com](mailto:pierrebessat@groupevaleco.com).